



Déclenchez votre contrôle médical **maintenant.**



## SARL CONTRÔLE MEDICAL POITOU-CHARENTES

2 avenue de Gémozac  
ZI Des Charriers 17100 SAINTES

**05 17 28 68 29**  
**controlemedical17@gmail.com**

Horaires 9h-12h /14h-18h30 du lundi au vendredi

SARL au capital de 1000€ - SIRET 799 598 776 - APE 8299Z - TVA: FR17799598776



# CMPC

Contrôle Médical Poitou-Charentes

---

La solution face à **l'absentéisme.**



En tant qu'employeur vous avez le droit de demander un **contrôle des arrêts maladie de vos salariés**.

**54%**

des arrêts maladie  
contrôlés se sont avérés  
**injustifiés.**

#### Ces arrêts abusifs représentent un coût financier

- Payer les indemnités complémentaires
- Remplacer le salarié absent par un intérimaire ou un CDD
- Payer des heures supplémentaires à ses salariés présents.
- Perte de productivité.

#### Au-delà du coût financier il faut tenir compte de

- L'Effet de contagion envers les autres salariés
- La Perte de temps et agacement de l'employeur afin de trouver des solutions
- La Démotivation des salariés devant subir les arrêts abusifs de leurs collègues.

#### Votre intérêt préventif et dissuasif:

- Diminuer le taux d'absentéisme
- Réduire les coûts liés aux arrêts de travail
- Economiser le surcoût d'éventuels remplacements
- Gagner en productivité
- Dissuader les autres salariés
- Soutenir le service ressources humaines



#### Réalisation de la contre visite :

Une fois les informations concernant l'arrêt de travail de votre salarié fourni, Contrôle Médical Poitou Charentes mandate un médecin dans les 24h/48h afin d'aller contrôler la fiabilité de l'arrêt de travail de votre employé. Si l'arrêt s'avère injustifié, nous vous transmettons un rapport écrit d'une part qui vous autorise à cesser de verser les indemnités complémentaires jusqu'à la fin de l'arrêt, et nous envoyons ce même rapport au service de la SÉCURITÉ SOCIALE.

#### Le salarié doit alors reprendre le travail par anticipation.

Plusieurs possibilités	Suspension des indemnités journalières de la sécurité sociale et/ou des indemnités complémentaires versé par l'entreprise
arrêt justifié le jour du contrôle	NON
arrêt injustifié le jour du contrôle	OUI
le salarié n'est pas présent le jour du contrôle	OUI
le salarié refuse le contrôle	OUI
le salarié ne se présente pas à la convocation du contrôle	OUI
l'adresse du salarié est erronée	OUI

\*\*Depuis 1978, et l'article 7 de la loi de mensualisation ainsi que la plupart des conventions collectives, l'employeur peut mettre en place une contre-visite médicale via CONTRÔLE MEDICAL POITOU CHARENTES.

#### Nos clients

- Grands groupes de BTP,
- Collectivités et assimilés
- PME, PMI,
- Commerçants, Artisans,
- Professions libérales,
- Assureurs, caisses de prévoyance, Unions patronales

## EXPERTISE MEDICALE

Elle est conseillée pour les arrêts de travail prescrits par des médecins spécialistes et pour les accidents de travail et maladie professionnelle. Les rapports des médecins experts sont difficilement contestables par leurs pairs et permettent, par exemple de requalifier un accident de travail en maladie ordinaire.

#### Dans quels cas demander une expertises médicale \*

- Déterminer le caractère professionnel des arrêts de travail et des soins.
- Evaluer la durée de l'arrêt de travail, fixer une date de reprise.
- Fixer la date de consolidation, le taux d'Incapacité Permanente Partielle (IPP)
- Se prononcer sur une inaptitude définitive ...
- Déterminer les conditions de la reprise : poste aménagé, mi-temps thérapeutique ...
- Se prononcer sur la nécessité d'un reclassement.

## TARIFS\*\*

	Tarif par contre-visite	Tarif par expertise	Convocation LRAR	Convocation Chronopost	Majoration samedi/jrs fériés
Classique ( tout compris hors frais de convocation et majoration)	140,00 €	185,00 €	12,00 €	26,00 €	32,00 €
Prépaiement 5 actes	136,00 €	185,00 €	12,00 €	26,00 €	32,00 €
Prépaiement 10 actes	131,00 €	185,00 €	12,00 €	26,00 €	32,00 €
Prépaiement 20 actes	127,00 €	185,00 €	12,00 €	26,00 €	32,00 €
Prépaiement 40 actes	126,00 €	175,00 €	11,00 €	25,00 €	31,00 €
Prépaiement 60 actes	121,00 €	170,00 €	11,00 €	24,00 €	30,00 €
Prépaiement 80 actes	116,00 €	165,00 €	10,00 €	24,00 €	28,00 €

\* Liste non exhaustive

\*\* Tous les tarifs s'entendent hors taxes.

A la suite du contrôle, si celui ci s'avère être un arrêt injustifié, nous vous aidons dans les démarches à suivre (lettres type à envoyer au salarié suivant les différentes situations, lettres type à envoyer à la caisse complémentaire, statistiques trimestrielles des différents contrôles effectués au sein de votre entreprise).